

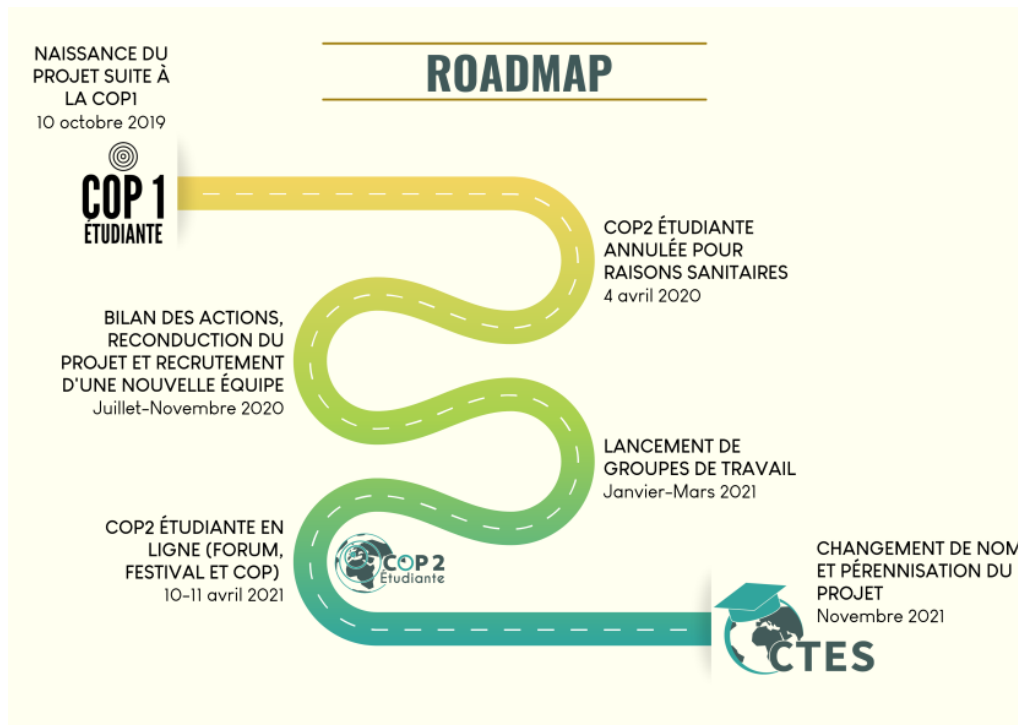
Convention pour la transition des établissements du supérieur - CTES

Présentation générale

Origines

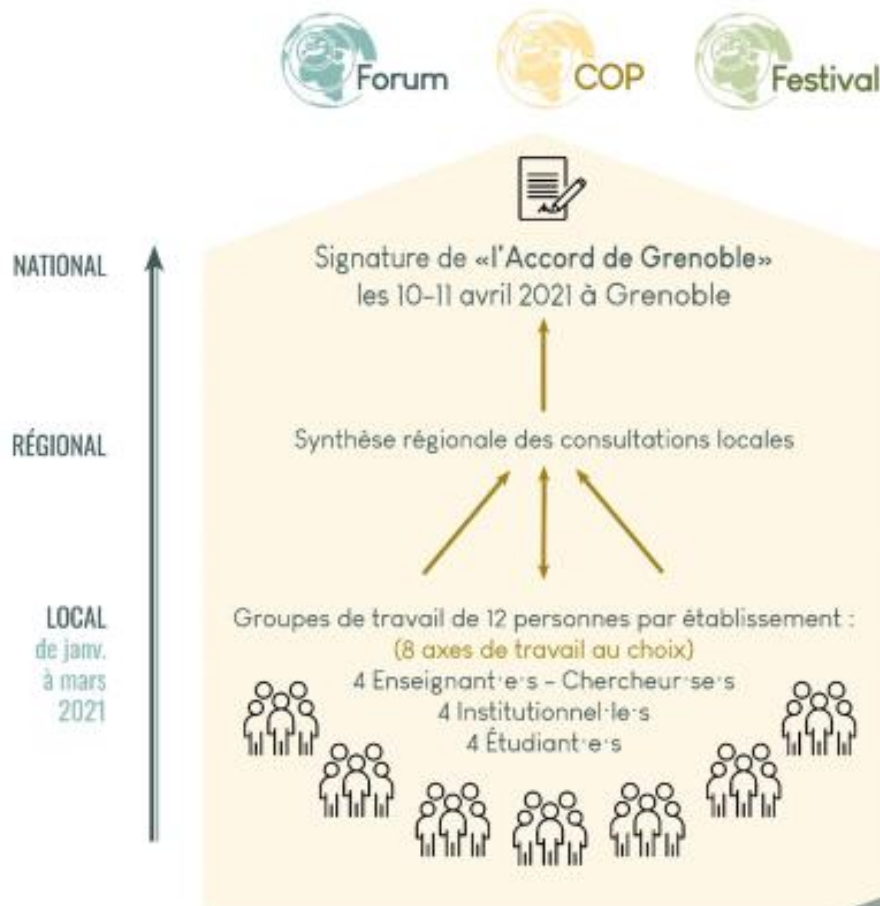


Timeline



Démarche de la COP2 Etudiante

Constitution des groupes de travail



Responsables régionaux
(bénévoles de l'équipe
organisatrice)



Ambassadeur·rice·s
(rôles de rédacteur·rice &
médiateur·rice)



Résultats



5

engagements

11

objectifs

749

mesures concrètes



Accord de Grenoble

Acte l'engagement des établissements



Elaboration de plans
d'actions



Livre Blanc

Synthèse de l'ensemble des contributions
des **70 groupes de travail** issus de la COP2

11 objectifs communs à tout l'enseignement supérieur français



ARTICLES 1 à 4 :
Formation



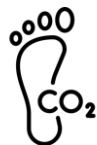
ARTICLE 5 :
Recherche



ARTICLES 6 et 7 :
Insertion



ARTICLE 8 :
Santé



ARTICLES 9 et 10 :
Bilan carbone



ARTICLE 11 :
Vie étudiante

Les signataires s'engagent à :



ARTICLE 3.1 - Agir en vue d'atteindre l'ensemble des objectifs du présent Accord (article Deux).

ARTICLE 3.2 - Élaborer des plans d'actions répondant à tous les objectifs de cet Accord, les soumettre pour approbation à ses instances de gouvernance et commencer la mise en œuvre dans un délai maximal de deux ans.

ARTICLE 3.3 - S'assurer de la constitution et/ou de la pérennisation d'un groupe de travail tripartite sur les problématiques socio-écologiques dans un délai de six mois à partir de la date de signature.

ARTICLE 3.4 - Compléter, par le groupe de travail tripartite, la courte enquête de suivi annuelle proposée par la COP Étudiante pour estimer l'avancement de l'établissement.

ARTICLE 3.5 - Créer et proposer à ses instances de gouvernances des plans d'action concernant toutes les mesures cochées en annexes dans les six mois suivant la signature de l'Accord.

Pour chaque article :

- des actions (*d'où les mesures de l'annexe ont été extraites*)
- des objectifs
- une liste d'acteurs
- une liste de ressources
- des indicateurs

Base de réflexion pour une application **concrète** et **adapté** à chaque établissement

Les objectifs de notre démarche



- Assurer un **suivi plus poussé** des établissements signataires pour engager de réelles politiques de transition de l'enseignement supérieur ;
- Faire s'engager **tous les types d'établissements** de l'ESR ;
- **Porter** des recommandations à l'échelle nationale face aux points de blocage rencontrés ;
- Permettre une **meilleure diffusion des initiatives** des différents établissements ;
- **Catalyser les échanges** entre étudiant·e·s, enseignant·e·s-chercheur·se·s, président·e·s d'universités, institutionnel·le·s ;
- Permettre aux étudiant·e·s de suivre l'avancée de leur établissement plus facilement.

La CTES souhaite :



- **Inciter** à la mise en place d'un groupe de travail dans les établissements
- **Assurer le contact** avec un·e ambassadeur·rice (étudiant·e de l'établissement) et un·e référent·e de l'administration/direction
- Proposer des **outils de suivi** de l'Accord, pour les étudiant·e·s et administration
- Une **production et diffusion** d'outils et de fiches techniques selon les besoins

Aujourd'hui la CTES, c'est :



80 établissements signataires, dont :

- **46** écoles d'ingénieurs
- **11** école de commerce ou de management
- **11** universités
- **3** IEP
- **9** autres types d'écoles (IUT, journalisme, communication, formation médicale...)

Plus de 510 000 étudiants impactés*

+ de 18% des étudiants en France

+ de 40 retours d'expériences

*Le 05/07/2022